

Concrètement la réforme du collège c'est :

Pour les élèves :

- baisse des horaires disciplinaires
- des cours interdisciplinaires préparés à la hâte
- les groupes en danger
- aide « personnalisée » en classe entière
- disparition des options, des langues anciennes et du choix en langues
- des collèges avec des enseignements différents quand 20% des élèves déménagent entre la 6ème et la 3ème

Pour les professeurs :

Cet emploi du temps a été fourni aux chefs d'établissements par la DGESCO. Il minore les problèmes car ne prend pas en compte les contraintes du terrain : salles disponibles ou collègues en complément de service.

Un emploi du temps différent chaque trimestre : Tr1:20h, Tr2:18h, Tr3:19h

Une baisse du temps d'enseignement disciplinaire : ici 60% au premier trimestre, au 44,5% deuxième et 84,2% au troisième

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h-9h	T1	5C		langues et cultures étrangères 4A	
	T2	information, communication, citoyenneté	3A		6A
	T3	langues et cultures de l'Antiquité 4B 4C latin			
9h-10h	T1			AP groupes 4D	
	T2	3C	6D		culture et création artistiques 3A
	T3	information, communication, citoyenneté 4B 4C non latin			
10h15-11h15	T1	5D		langues et cultures étrangères 4D	
	T2	information, communication, citoyenneté	culture et création artistiques 3D		6B
	T3				
11h15-12h15	T1		culture et création artistiques	AP groupes 4B	5B
	T2	3D	AP groupes	AP groupes	information, communication, citoyenneté
	T3		4A	4C	
Pause méridienne					
13h45-14h45	T1	5A			culture et création artistiques
	T2	information, communication, citoyenneté			AP groupes
	T3	langues et cultures étrangères 5C			4B
14h45-15h45	T1		culture et création artistiques		
	T2	3B	AP groupes		
	T3		4D		

Un emploi du temps à trous avec 27h30 de présence au collège sans possibilité de faire des vœux

Les cours finissent plus tôt pour multiplier les réunions non rémunérées

Sans oublier :

- quatre nouveaux programmes sans manuel pour tous ; les EPI et l'AP à préparer ;
- des bulletins de 3 pages pour chaque élève et le retour du LPC ;
- des pertes d'heures partout dans les 2 ans à venir avec des postes supprimés et des compléments de service ;
- des pertes d'heures conséquentes à prévoir dans l'éducation prioritaire ;
- la mise en concurrence des disciplines et l'instauration de liens hiérarchiques de fait entre les collègues pour décider des gagnants et des perdants.

Abrogation de la réforme du collège.

GRÈVE LE MARDI 26 JANVIER

Malgré 3 journées de grève nationales très suivies dans les collèges, une grande manifestation nationale et de multiples actions dans les établissements notamment à l'occasion des journées de formation, la Ministre persiste dans sa volonté de mettre en oeuvre la réforme du collège à la rentrée 2016. De ce fait, elle maintient une situation de blocage qui l'oppose à la majorité des personnels.

Les nombreuses remontées des bilans des journées de « formation à la réforme » qui ont été organisées dans les académies montrent clairement que le refus de cette réforme reste profondément ancré chez les personnels, que les réponses à leurs questions concernant la mise en oeuvre concrète sont floues, imprécises ou dilatoires. Dans le même temps le ministère ouvre des discussions sur « le bilan des réformes du lycée », tout en annonçant qu'elles ne pourraient déboucher que sur d'éventuels ajustements techniques à la marge. Ces réformes ont été conçues selon les mêmes principes que la réforme « collège2016 » Sans doute est-ce la raison principale pour laquelle le ministère refuse, de fait, d'en faire un bilan sincère et de discuter de modifications profondes, pourtant nécessaires, dans l'organisation du lycée !

L'intersyndicale réaffirme sa détermination à obtenir l'abrogation de la réforme et l'ouverture de discussions pour le collège sur d'autres bases. Elle appelle les personnels à amplifier la mobilisation en continuant à s'opposer localement aux formations à la réforme, en décidant collectivement de la forme de cette opposition, en poursuivant les modalités d'action : refus de toute anticipation de la mise en oeuvre de la réforme sous quelque forme que ce soit, motions, lettres aux parents, adresses aux élu-e-s, distribution de la carte pétition au Président de la république... en faisant, à partir de la réalité des DGH 2015, la vérité dans les établissements sur les DGH 2016 en préparation qui découlent de la réforme afin de défendre les postes, les conditions de travail des personnels et des élèves et de préparer les interventions sur les évolutions de cette dotation que la réforme impliquerait.

L'intersyndicale (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT, CGT enseignement privé, SNALC, SNCL, SIES, CFE-CGC, SUNDEP-Solidaires et SUD), pour monter d'un cran dans la mobilisation, appelle à la construction d'une grève nationale majoritaire le mardi 26 janvier 2016. Elle appelle les personnels à se réunir en assemblées générales, en heures d'information syndicale pour organiser la mobilisation permettant de créer le rapport de force nécessaire pour gagner.

Abrogation de la réforme
Rassemblement devant le rectorat
à 13 h le 26 janvier

puis devant la Préfecture à 14 h30